



HORAIRE

CHAMPIONNATS LBFA TOUTES CATEGORIES LANCERS LONGS HIVERNAUX [OPEN LIMITE] Herve (HERV), dimanche 20 mars 2022

Adresse : Rue du stade, 4650 Herve

Entrée : gratuite

Droit d'inscription athlète : €1,50/épreuve (facturé au cercle).

Inscription obligatoire via FEDINSIDE, jusqu'au lundi 14 mars (10h00).

Horaire :

Horaire susceptible d'être modifié en fonction des inscriptions.

10h00	Marteau TC Femmes	4kg
12h00	Marteau TC Hommes	7kg
14h00	Javelot TC Hommes	800g
	Disque TC Femmes	1kg
15h45	Javelot TC Femmes	600g
	Disque TC Hommes	2kg

Informations importantes :

- Inscriptions :
 - o Athlètes non affiliés à la LBFA : inscription obligatoire par mail à info@lbfa.be, jusqu'au lundi 14 mars (10h00).
- Sélection :
 - o Championnat LBFA : 12 athlètes francophones.
 - o Open limité : maximum **3** athlètes non affiliés à la LBFA supplémentaires par concours.
- Déroulement des concours :
 - o Trois premiers essais : tous les athlètes.
 - o Trois essais suivants : 8 meilleurs francophones + 1 athlète non affilié à la LBFA si sa performance le classe dans les 8 meilleurs.

Epreuves et nombre d'athlètes retenus :

Disque TC	12
Javelot TC	12
Marteau TC	12

Procédure d'inscription :

- Les inscriptions **seront clôturées à 10h00**. Il ne sera plus possible d'encoder après ce délai. Les différentes dates de clôture sont disponibles sur le site de la LBFA.
- Tous les athlètes inscrits **doivent** être licenciés **avant** la date de clôture des inscriptions.
- Pour l'encodage, la recherche est faite à partir du nom de l'athlète, les données le concernant s'affichent automatiquement (déroulé disponible parmi les noms). Il faut ensuite cliquer sur l'épreuve choisie.
- Un athlète ne peut être inscrit qu'à un maximum de deux épreuves.

- Deux inscriptions un même jour de compétition ne sont pas autorisées pour les épreuves de plus de 200m, 200m y compris. Par contre, il est toujours permis de s'inscrire sur 2 distances dont l'une se trouve en dessous du 200m. Cette règle ne s'applique pas pour les CB Masters.
- Performance : si l'athlète possède une performance en indoor 2022, celle-ci DOIT être mentionnée, cette performance étant prioritaire. Le lieu et la date de la performance doivent être indiqués également. En cas de performance réalisée à l'étranger, le résultat complet de la compétition doit parvenir à la ligue (info@lbfa.be) pour le jour de l'inscription 10h00.
- La publication de la liste d'inscription aura lieu en début d'après-midi, le jour même de la date de clôture des inscriptions. Cette liste sera placée sur le site de la ligue.
- Toute erreur ou oubli pourra être rectifié jusqu'au mardi 13h00 (inscription en retard et désinscription ; les changements d'épreuve ne sont pas permis, sauf au niveau des relais), par e-mail à l'adresse info@lbfa.be.
- Toute modification sera sanctionnée d'une amende de €12,50 pour un championnat LRBA et €25,00 pour un championnat LBFA.
- Pour la sélection : toutes les performances sont vérifiées. Une mauvaise information sera sanctionnée d'une amende de €12,50.
- La sélection officielle aura lieu le mercredi au plus tard.

Procédure de sélection :

- Seront prises en compte, les prestations depuis le 01/04/2021.
- Seront prises en considération, les performances relatives à l'épreuve choisie ainsi que les performances réalisées avec le poids de l'engin de l'épreuve choisie.
- Pour les athlètes Sportifs de Haut Niveau et athlètes bénéficiant d'un soutien Be Gold, la Direction Technique (DT) se réserve le droit d'octroyer des dérogations pour des cas particuliers. Les athlètes doivent introduire une demande auprès de la DT.
- Toutes les réclamations doivent se faire par mail à l'adresse info@lbfa.be et uniquement via le secrétaire de club ou correspondant officiel.
- Tel que prévu par la règle 142/4 de l'IAAF :
- Abstention dans une épreuve : « ...un athlète sera exclu de sa participation à toutes les épreuves ultérieures de la compétition, y compris les relais, dans les cas où :
 - a) La confirmation définitive de sa participation à une épreuve avait été donnée mais il n'y a pas pris part ;
 - b) Il était qualifié, après un tour préliminaire dans une épreuve, mais y fait ensuite défaut.

Note : Le défaut de participation inclus la compétition disputée sans effort fait de bonne foi. Le juge arbitre compétent statuera sur ce point et mention devra en être faite dans les résultats officiels... »